



RAPPORT DE RECLAMATION– ROLLER ARTISTIQUE

PAGE 1/3

PROCESSUS POUR PORTER RECLAMATION

Accès au formulaire de réclamation

- Une version imprimée est disponible auprès du manager de la compétition
- Une version numérique est disponible sur le site de la FFRS.

Délai de dépôt

- La réclamation doit être déposée dans les 15 minutes suivant la publication des résultats concernés.

Deux modes de dépôt possibles

Option A – Format papier

1. Remplir le formulaire de réclamation
2. Le remettre au manager, qui le transmettra au juge-arbitre
3. Le manager enverra également une copie au service compétition et au secrétariat pour archivage.

Option B – Format numérique

1. Envoyer le formulaire complété par mail à :
 - competitions@ffroller-skateboard.com
 - secretariat.artistique@ffroller-skateboard.com
2. Avertir le manager qu'une réclamation a été transmise par mail.

Réponse à la réclamation

- Une réponse sera apportée par le juge-arbitre directement sur le document de réclamation. Elle sera communiquée immédiatement au club ayant déposé la réclamation.

Demande de recours

- Il est également possible de déposer un recours auprès de la Commission Sportive et Technique Artistique, ainsi qu'un appel auprès du cercle juridique de la FFRS (voir les détails dans le document ci-après).





RAPPORT DE RECLAMATION– ROLLER ARTISTIQUE

PAGE 2/3

Une réclamation peut être faite auprès du juge arbitre, dans un délai de 15 minutes suivant la diffusion des résultats de la compétition concernée (Règlement Sportif Général – Dispositions Particulières article : 7.2.1 Réclamations). Il existe des voies de recours auprès de la CTSA puis de la commission d'appel.

Date :	Heure :
Lieu :	Catégorie d'âge :
Nom de la compétition :	

Juge arbitre

N° de licence

Réclamation posée par :			
N° de licence	Nom Prénom de l'athlète ou entraîneur/dirigeant	Nom du club	Date et heure de la réclamation
Réclamation sur :			
N° de licence	Nom Prénom de l'athlète ou entraîneur/dirigeant	Nom du club	Date et heure de la réclamation
Motif de la réclamation (article du règlement)			
<input type="checkbox"/> Calcul mathématique incorrect <input type="checkbox"/> Erreur technique ou informatique donnant un résultat non conforme au règlement <input type="checkbox"/> Un oubli d'élément ou une mauvaise identification d'un élément qui pourra être vérifié par la vidéo du review <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :			
Description précise des faits ou de l'erreur constatée :			

Suite du rapport circonstancié à faire au verso





RAPPORT DE RECLAMATION– ROLLER ARTISTIQUE

PAGE 3/3

DECISION DU JUGE ARBITRE	
<input type="radio"/> Acceptée	<input type="radio"/> Refusée
JUSTIFICATION	
Date et Heure : Signature du Juge arbitre :	

Demande de recours auprès de la commission sportive technique artistique dans un délai de 15 minutes suivant la décision du juge arbitre :

- Sur place auprès du référent CTSA
- Par mail : à secretariat.artistique@ffroller-skateboard.com, en copie [compétitions@ffroller-skateboard.com](mailto:competitions@ffroller-skateboard.com)

DECISION DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE	
<input type="radio"/> Acceptée	<input type="radio"/> Refusée
JUSTIFICATION	
Date et Heure : Signature de la CTSA :	

Voie de recours : Conformément à l'article 28 du règlement des infractions disciplinaires et réglementaires de la FFRS, la décision est susceptible d'appel par voie électronique avec accusé de réception juridique à ffroller-skateboard.com dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de la présente notification.

